



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-deuxième jour de novembre deux mille dix-sept, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Majella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20 h 02 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10054-11-2017

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en retirant :

- 7.9 Avis de motion, règlement ayant pour objet de fixer la contribution financière de la MRC au CLD pour 2018
- 17.1 Refuge pour animaux - demande

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10055-11-2017

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2017

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2017 a été courriellé à chacun des maires le 17 novembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2017 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 10 octobre 2017 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Conformément à l'article 198, alinéa 2, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, nomme à titre de préfet suppléant, M. Réjean Normand, maire de la municipalité de Rivière-à-Claude. Le mandat de M. Normand se terminera en mai 2018.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période d'octobre à novembre 2017.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2017

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 31 octobre 2017* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10056-11-2017

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 7 octobre au 17 novembre 2017:

Paiements : 787 973,69 \$

Factures : 134 001,27 \$

TOTAL : 921 974,96 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10057-11-2017

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses*

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 31 octobre 2017 de 4 216,38 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10058-11-2017

Appui Municipalité de La Guadeloupe – Demande d'amendement au *Code municipal du Québec*, séance extraordinaire par voie électronique

CONSIDÉRANT la résolution 2017-06-140 de la Municipalité de La Guadeloupe ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Guadeloupe demande au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires ;

CONSIDÉRANT QUE parmi les motifs évoqués par la Municipalité de La Guadeloupe, cette option faciliterait la participation de tous les membres du conseil municipal aux séances extraordinaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la Municipalité de La Guadeloupe dans ses démarches auprès des instances concernées afin d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10059-11-2017

Budget 2018 de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la réunion de travail relative au budget 2018 de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT le budget 2018 de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le budget 2018 de la MRC de La Haute-Gaspésie tel qu'il a été présenté.

Qu'une copie du budget soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote A-555.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10060-11-2017

Aide financière accordée, activité *Noël du Bonheur*

CONSIDÉRANT l'activité *Noël du Bonheur* ;

CONSIDÉRANT QUE cette fête est pour les enfants de famille à faible revenu de la MRC de La Haute-Gaspésie qui utilisent les services de Partagence durant l'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière, non remboursable, de 1 000 \$ pour l'activité *Noël du Bonheur*, lequel montant sera prélevé dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10061-11-2017

Poste adjointe administrative, Mélanie Lévesque, poste temporaire

CONSIDÉRANT le départ de M. Jérôme Emond, adjoint administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, qui remplaçait Mme Charlotte Ouellet en congé de maladie ;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Mélanie Lévesque, secrétaire-réceptionniste à la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAJELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. engage temporairement Mme Mélanie Lévesque au poste d'adjointe administrative du 16 octobre 2017 jusqu'au retour de l'adjointe administrative;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la signature du contrat d'engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS ACCORDÉS EN 2017 MRC DE LA GASPÉSIE

En vertu de l'article 961.3 du *Code municipal du Québec*, le préfet présente la liste des contrats accordés en 2017 par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

Coopérative de travailleurs forestiers Eaubois	190 000 \$	Travaux sylvicoles non commerciaux
Groupement forestier coopératif Shick Shock	80 000 \$	Travaux sylvicoles non commerciaux

AVIS DE MOTION

Je soussigné, SIMON DESCHÊNES, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, donne avis par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2018 de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Simon Deschênes, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts

RÉSOLUTION NUMÉRO 10062-11-2017

Calendrier des séances 2018 de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE établisse le calendrier de ses séances ordinaires pour 2018, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, à 19 h 30 et aux jours suivants :

Lundi	15 janvier	Lundi	9 juillet
Lundi	12 février	Lundi	10 septembre
Lundi	12 mars	Mardi	9 octobre
Lundi	9 avril	Mercredi	28 novembre
Lundi	14 mai	Lundi	10 décembre
Lundi	11 juin		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU PRÉFET

En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires au conseil.

Une copie de cette déclaration sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

PÊCHE SPORTIVE AU BAR RAYÉ, MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

À titre d'information, dépôt de la lettre de M. Claudel Pelletier, directeur régional, biologiste, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet *Résolution numéro 9997-09-2017 – Pêche sportive au bar rayé*, datée du 18 octobre 2017.

Le ministère mentionne qu'il est trop tôt pour statuer sur la possibilité ou non de permettre une pêche récréative au nord de la Gaspésie en 2018. Les diverses analyses sont en cours au ministère, en collaboration avec des universitaires. Les résultats ne seront disponibles qu'à partir du début de 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10063-11-2017

Autorisation de signatures pour les effets bancaires, remplacer la résolution numéro 7994-05-2013

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 7994-05-2013 titrée *Autorisation de signatures pour les effets bancaires, remplacer la résolution numéro 7009-04-2011* ;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit modifier les noms des signataires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAJELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE remplace la résolution numéro 7994-05-2013 titrée *Autorisation de signatures pour les effets bancaires, remplacer la résolution numéro 7009-04-2011* par ce qui suit :

1. nomme le préfet, le préfet suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier et le maire de Sainte-Anne-des-Monts représentants de la personne morale à l'égard de tout compte qu'elle détiendra à la caisse;

Ces représentants exerceront les pouvoirs de gestion suivants au nom de la personne morale :

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
 - signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale;
 - demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale;
 - signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale.
2. nomme le préfet, le préfet suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier et le maire de Sainte-Anne-des-Monts représentants de la personne morale à l'égard des emprunts de cette dernière et des garanties qu'elle pourra consentir.

Ces représentants pourront, au nom de la personne morale, faire signer et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et aux garanties de la personne morale.

Afin de pouvoir lier la personne morale, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la personne morale reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si la signature avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière. Cependant, sur un effet bancaire sur lequel il doit apparaître plus d'une signature, l'une d'elles devra être une signature écrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10064-11-2017

Poste de secrétaire-réceptionniste, Sylvie Grenier, contractuelle

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélanie Lévesque, secrétaire-réceptionniste à la MRC de La Haute-Gaspésie, a accepté le poste d'adjointe administrative pour une durée déterminée ;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Sylvie Grenier, secrétaire à la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. engage temporairement Mme Sylvie Grenier au poste de secrétaire-réceptionniste du 16 octobre 2017 jusqu'au retour de la secrétaire-réceptionniste;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la signature du contrat d'engagement.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 10065-11-2017

Demande à la CPTAQ de mettre fin à sa décision de suspendre le traitement de nouvelles demandes à portée collective, demande d'appui de MRC du Val-Saint-François

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC du Val-Saint-François qui demande à la CPTAQ de mettre fin à sa décision de suspendre le traitement de nouvelles demandes à portée collective afin de permettre aux MRC et territoires ruraux d'assurer pleinement leur développement de façon durable et responsable;

CONSIDÉRANT les motifs évoqués par la MRC du Val-Saint-François ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC du Val-Saint-François dans ses démarches auprès de la CPTAQ pour que cette dernière mette fin à sa décision de suspendre le traitement de nouvelles demandes à portée collective afin de permettre aux MRC et territoires ruraux d'assurer pleinement leur développement de façon durable et responsable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ARTERRE, ÉTAT DE SITUATION

On dépose les documents suivants :

- √ compte rendu de la rencontre ARTERRE, tenue le mardi 7 novembre 2017 ;
- √ convocation de la rencontre de travail ARTERRE du 18 décembre 2017 ;
- √ tableau Tarification pour le centre du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10066-11-2017

Entente de fourniture de services professionnels en évaluation foncière, MRC de La Matanie

CONSIDÉRANT les modalités de la nouvelle entente de fourniture de services professionnels en évaluation foncière avec la MRC de La Matanie, soit, entre autres :

- l'indexation des tarifs unitaires de 2% annuellement à compter de 2019,
- le taux horaire 51,75 \$ pour 2019, 51,85 \$ pour 2020 et 2021 et 51,95 \$ pour 2022,
- la contribution informatique pour la durée de l'entente de 16 500 \$ annuellement (entente précédente 15 000 \$ annuellement),
- les frais de gérance de Servitech refacturés au prix coûtant sans frais d'administration,
- les frais de conversion et d'intégration des données pour la migration de logiciel vers CIM de 1,50 \$ par dossier, plus taxes, prévus en 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la nouvelle entente de fourniture de services professionnels en évaluation foncière avec la MRC de La Matanie, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, avec une possibilité de la renouveler après cette échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIDS, VERSEMENT FINAL POUR METTRE FIN À LA FIDUCIE

Détails du versement final fait par la MRC de La Haute-Gaspésie à Avenir d'Enfant pour mettre fin à la fiducie de la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie.

Document accompagné de copie de chèque et de la résolution numéro 9994-09-2017 titrée *Rapport financier final 2016-2017 de Haute-Gaspésie en Forme, approbation.*

RÉSOLUTION NUMÉRO 10067-11-2017

Adhésion à la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est de faire valoir les besoins de la région auprès du gouvernement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE paie 20 000 \$ pour adhérer à la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10068-11-2017

FDT, rapport annuel d'activités 2015-2016

CONSIDÉRANT le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016, préparé par le CLD de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10069-11-2017

Nominations au conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT les élections municipales et de la préfecture tenues le 5 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie est composé des neuf élus du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme au conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie les quatre nouveaux maires élus du conseil de la MRC, soit :

- Mme Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat
- M. Ghislain Deschênes, maire de la municipalité de Marsoui
- M. Majella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10070-11-2017

Nominations au comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la résolution 9697-12-2016 ayant pour titre *Comité d'investissement, Entente de délégation relative au fonds de développement des territoires (FDT) et du fonds local d'investissement (FLI) avec le CLD de La Haute-Gaspésie ;*

CONSIDÉRANT QUE le maire de la ville de Cap-Chat et la maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre occupaient respectivement les postes de trésorier et de secrétaire au comité d'investissement de l'Entente de délégation relative au fonds de développement des territoires (FDT) et du fonds local d'investissement (FLI) 2016-2020 avec le CLD de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT les élections municipales et de la préfecture tenues le 5 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT la nouvelle maire élue à la ville de Cap-Chat ;

CONSIDÉRANT le nouveau maire élu à la municipalité de Mont-Saint-Pierre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme au comité d'investissement de l'Entente de délégation relative au fonds de développement des territoires (FDT) et du fonds local d'investissement (FLI) 2016-2020 avec le CLD de La Haute-Gaspésie les nouveaux élus, soit :

- Mme Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat, au poste de trésorière
- M. Majella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, au poste de secrétaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10071-11-2017

Nominations au comité exécutif du CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la résolution 9696-12-2016 ayant pour titre *Formation du comité exécutif du CLD de La Haute-Gaspésie, résolution modifiée* ;

CONSIDÉRANT QUE le maire de la ville de Cap-Chat et la maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre occupaient respectivement les postes de trésorier et de secrétaire au comité exécutif du CLD de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT les élections municipales et de la préfecture tenues le 5 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT la nouvelle maire élue à la ville de Cap-Chat ;

CONSIDÉRANT le nouveau maire élu à la municipalité de Mont-Saint-Pierre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme au comité exécutif du CLD de La Haute-Gaspésie les nouveaux élus, soit :

- Mme Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat, au poste de trésorière
- M. Majella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, au poste de secrétaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10072-11-2017

PDZA, nomination au comité d'orientation

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9792-03-2017 titrée *PDZA, nominations de l'équipe de travail et du comité d'orientation* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a mis en place un comité d'orientation pour la démarche PDZA, soit :

- √ le préfet
- √ le maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts
- √ le maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- √ le directeur général et secrétaire-trésorier
- √ l'aménagiste

CONSIDÉRANT les élections municipales et de la préfecture tenues le 5 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT la nouvelle maire élue à la ville de Cap-Chat ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAJELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme, également, au comité d'orientation pour la démarche PDZA la maire de la ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10073-11-2017

Délégués et délégué substitut au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie de GÎM

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9795-03-2017 titrée *Délégués et délégués substitués au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie de GÎM* et les autres résolutions précédentes portant sur le même sujet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le conseil d'administration est formé de deux délégués de chacun des conseils des MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie peut nommer un délégué substitut parmi les membres de son conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 9795-03-2017 titrée *Délégués et délégués substitués au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie de GÎM* et les autres résolutions précédentes portant sur le même sujet par celle-ci;
2. délègue le préfet et le maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts pour siéger au conseil d'administration de la Régie;
3. délègue le maire de Rivière-à-Claude pour siéger au conseil d'administration de la Régie comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10074-11-2017

Délégués et délégué substitut au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport de GÎM

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9796-03-2017 titrée *Délégués et délégués substitués au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport GÎM* et les autres résolutions précédentes portant sur le même sujet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le conseil d'administration est formé de deux délégués de chacun des conseils des MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie peut nommer un délégué substitut parmi les membres de son conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 9796-03-2017 titrée *Délégués et délégués substitués au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport GÎM* et les autres résolutions précédentes portant sur le même sujet par celle-ci;
2. délègue le préfet et le maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts pour siéger au conseil d'administration de la Régie;

3. délègue le maire de Rivière-à-Claude pour siéger au conseil d'administration de la Régie comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SEPAQ, BAIL DE LOCATION DE LOCAUX ET INFRASTRUCTURES AU PROFIT DE L'AUBERGE DE MONTAGNE DES CHIC-CHOCS, DÉVELOPPEMENT CAP-CHAT 2001

Discussion portant sur la lettre de Mme Marie Gratton, présidente du Développement Cap-Chat 2001, ayant pour objet *Sépaq/bail de location de locaux et infrastructures au profit de l'Auberge de montagnes des Chic-Chocs*, datée du 31 octobre 2017.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10075-11-2017

Demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, MAMOT

CONSIDÉRANT l'appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ainsi que la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAJELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour préparer la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal et la présenter au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10076-11-2017

FDT, rapport annuel d'activités 2016-2017

CONSIDÉRANT le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, préparé par le CLD de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GÎM

Dépôt de documents de la Régie intermunicipale de l'énergie GÎM :

√ Tableau *Distribution finale de l'exercice 2017*,

Des montants seront remis aux municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

√ Tableau *Excédent de fonctionnement à des fins fiscales, exercice se terminant le 31 décembre* ;

√ Tableau *Distribution budgétée pour l'exercice 2018*.

SÉCURITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10077-11-2017

Projet protocole local d'intervention d'urgence (PLIU)

CONSIDÉRANT le projet de protocole local d'intervention d'urgence (PLIU), lequel a pour but d'accroître la sécurité des intervenants d'urgence et des usagers dans les secteurs hors route sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le projet de protocole local d'intervention d'urgence (PLIU).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10078-11-2017

Engagement d'un chargé de projet pour la mise en place d'un PLIU hors route sur le territoire de la MRC, Yves Coulombe

CONSIDÉRANT le contrat de travail de M. Yves Coulombe, chargé de projet pour la mise en place d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors route sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Yves Coulombe comme chargé de projet pour la mise en place d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors route sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à signer le contrat de travail de M. Coulombe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10079-11-2017

Engagement d'un pompier attiré à la prévention, Martin Fournier

CONSIDÉRANT QUE les visites de prévention des bâtiments de catégories 1 et 2 dans les municipalités situées à l'est de la MRC de La Haute-Gaspésie ne sont pas terminées ;

CONSIDÉRANT la candidature de M. Martin Fournier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAJELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Martin Fournier, au poste de pompier attiré à la prévention, classe 2, échelon 6, pour quatre semaines, à raison de 35 heures par semaine ;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10080-11-2017

Nominations au conseil d'administration du CAUREQ

CONSIDÉRANT les élections municipales et de la préfecture tenues le 5 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9445-06-2016 titrée *Représentant et substitut au conseil d'administration du CAUREQ* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 9445-06-2016 titrée *Représentant et substitut au conseil d'administration du CAUREQ* par celle-ci ;
2. nomme au conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine ;

3. nomme M. Majella Emond, maire de Mont-Saint-Pierre, comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10081-11-2017

Session d'accréditation – Instructeur, véhicules électriques et à carburant alternatif

CONSIDÉRANT la session d'accréditation - instructeur pour les véhicules électriques et à carburant alternatif prévue le 16 décembre 2017, à Rivière-du-Loup ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation sera intégrée au cours de désincarcération ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE défraie les dépenses de M. Éric Savard, gestionnaire de formation en sécurité incendie et préventionniste, reliées à la session d'accréditation - instructeur pour les véhicules électriques et à carburant alternatif prévue le 16 décembre 2017, à Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ADAPTATION AUX ALÉAS CÔTIERS DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES : PORTRAIT DES BESOINS EXPRIMÉS ET DES OUTILS PROPOSÉS À L'ÉCHELLE DES MRC DE L'EST DU QUÉBEC, UQAR

À titre d'information, dépôt du document intitulé *L'adaptation aux aléas côtiers dans un contexte de changements climatiques : Portrait des besoins exprimés et des outils proposés à l'échelle des MRC de l'est du Québec* de l'UQAR, daté de novembre 2017.

TRANSPORT

Aucun dossier.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

TRAVAUX COMMERCIAUX 2015-2017, RÉSULTATS DE L'OUVERTURE DES DEMANDES DE PRIX

Dépôt de documents relatifs aux travaux commerciaux sur les terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC de La Haute-Gaspésie :

- √ Procès-verbal de l'ouverture publique des soumissions concernant *Le projet : travaux commerciaux sur les TPI de la MRC de La Haute-Gaspésie* du 13 octobre 2017, accompagné de la lettre du Groupement forestier coopératif Shick Shock ayant pour objet *Appel d'offres pour les travaux commerciaux dans les TPI de la MRC de La Haute-Gaspésie*, datée du 13 octobre 2017.
- √ Lettre de Nérée Cormier avocat inc., ayant pour objet *Groupement forestier coopératif Shick Shock c. MRC de La Haute-Gaspésie, notre dossier : 16-7755-NC*, datée du 15 novembre 2016.
- √ Résolution numéro 9825-04-2017 intitulée *Lots intramunicipaux, entente confidentielle avec le Groupement forestier coopératif Shick Shock*, accompagnée de la résolution 2017-04-03-001 du GFCSS et du document *Quittance et transaction*.
- √ Contrat *Réalisation des travaux non commerciaux sur les TPI de la MRC de La Haute-Gaspésie 2017-2018* entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et le Groupement forestier coopératif Shick Shock, signé le 18 avril 2017.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10082-11-2017

Entente de délégation de gestion 2018-2023, MFFP

CONSIDÉRANT le projet d'entente de délégation de gestion entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, le ministre responsable des Affaires autochtones et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, couvrant la période 2018-2023;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de l'entente est, entre autres, que le ministre délègue à la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie les pouvoirs, responsabilités et obligations en matière de gestion forestière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. s'engage à respecter les obligations en vertu de l'entente de délégation de gestion entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, le ministre responsable des Affaires autochtones et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, couvrant la période 2018-2023;
2. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer ladite entente;
3. nomme le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, mandataire de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10083-11-2017

Volume de bois autorisé, non récolté, dans l'entente de délégation de gestion 2015-2018, MFFP, report

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie n'a pas été en mesure de récolter le volume de bois autorisé dans l'entente de délégation de gestion 2015-2018 avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de reporter le volume de bois autorisé, mais non récolté, prévu dans l'entente de délégation de gestion 2015-2018 avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la prochaine entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10084-11-2017

PADF, demande la reconduction au MFFP

CONSIDÉRANT QUE *l'Entente de délégation concernant la gestion du programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine* entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, les MRC de la Gaspésie et le Conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine arrivera à échéance le 31 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) vise à déléguer à l'ensemble des MRC d'une même région des responsabilités permettant notamment à :

- √ Contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) visés à la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) en permettant de :
 - Coordonner le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT);
 - Favoriser l'acquisition de connaissances et la documentation des différents enjeux régionaux et locaux liés aux préoccupations des TLGIRT de façon à appuyer les décisions et les orientations reliées à la planification forestière sur le territoire.

Le PADF permet aussi la réalisation d'interventions ciblées visant à :

- √ Réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la LADTF;
- √ Soutenir la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;
- √ Accompagner les initiatives et soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement forestier et la transformation du bois;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs la reconduction du programme d'aménagement durable des forêts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10085-11-2017

Lots épars, demande d'inclusion, entente de délégation de gestion 2018-2023

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation de gestion 2015-2018 entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie arrive à échéance le 31 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'en mai 2014 et 2015, la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie a demandé d'inclure les lots épars à l'entente de délégation de gestion en vigueur aux autorités concernées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAJELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande, à nouveau, au Forestier en chef et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs d'inclure les lots épars dans la prochaine entente de délégation de gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX NON COMMERCIAUX 2015-2017, ÉTAT DE SITUATION

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, donne des explications au sujet des factures du Groupement forestier coopératif Shick Shock relatives aux travaux d'aménagement 2017-2018 des lots intramunicipaux :

- √ Facture n° 003399, de 13 651,20 \$, datée du 12 octobre 2017,
- √ Facture n° 003398, de 63 721,40 \$, datée du 12 octobre 2017 ;

RÉSOLUTION NUMÉRO 10086-11-2017

Forum des communautés forestières, dépenses autorisées

CONSIDÉRANT QUE le 28 novembre 2017, à Québec, se tiendra le Forum des communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE cette journée thématique dressera un portrait complet de la réalité économique des communautés forestières d'aujourd'hui ;

CONSIDÉRANT QUE cette journée se veut un espace de discussion créatif pour assurer une relève dynamique et envisager des avenues innovantes de développement de la forêt ;

CONSIDÉRANT QU'une déclaration des participants sera discutée et adoptée à la fin de la journée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à assister au Forum des communautés forestières qui se tiendra le 28 novembre 2017, à Québec et

défraie ses dépenses inhérentes à cet évènement, laquelle somme sera prélevée dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10087-11-2017

Colloque sur l'industrie forestière gaspésienne, dépenses autorisées

CONSIDÉRANT QUE le 6 décembre 2017, à New Richmond, se tiendra le Colloque sur l'industrie forestière gaspésienne ;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque, issu d'une collaboration entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, GÎMXPOR et les MRC de la Gaspésie par l'entremise du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), offre l'occasion de réfléchir à l'utilisation de la fibre forestière dans le but de consolider et de développer le secteur forestier gaspésien ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE défraie les dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des élus de la MRC qui participeront au Colloque sur l'industrie forestière gaspésienne qui se tiendra le 6 décembre 2017, à New Richmond, laquelle somme sera prélevée dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 10088-11-2017

Nominations au comité d'analyse des projets du fonds vert

CONSIDÉRANT les élections municipales et de la préfecture tenues le 5 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9834-04-2017 titrée *Formation du comité d'analyse des projets du fonds vert* ;

CONSIDÉRANT QUE selon le Guide de gestion du fonds vert, le conseil de la MRC doit nommer trois personnes pour siéger à ce comité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 9834-04-2017 titrée *Formation du comité d'analyse des projets du fonds vert* par celle-ci ;
2. nomme les maires suivants au comité d'analyse des projets du fonds vert :
 - Maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts
 - Maire de la municipalité de La Martre
 - Maire de la municipalité de Marsoui

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10089-11-2017

Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de la ville de Matane, représentant et substitut

CONSIDÉRANT les élections municipales et de la préfecture tenues le 5 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9238-01-2016 titrée *Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique, ville de Matane, nomination observateur* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit remplacer, également, la résolution numéro 9773-02-2017 titrée *Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique, ville de Matane, nomination observateur, 2^e substitut* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matane a accepté d'inviter un représentant de la MRC de La Haute-Gaspésie à titre d'observateur à son comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAJELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 9238-01-2016 titrée *Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique, ville de Matane, nomination observateur* par celle-ci;
2. remplace la résolution numéro 9773-02-2017 titrée *Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique, ville de Matane, nomination observateur, 2^e substitut* par celle-ci;
3. désigne la coordonnatrice à l'environnement et au développement durable comme observatrice de la MRC au comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de la ville de Matane ;
4. désigne le conseiller de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, M. Jacques Létourneau, comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 42 à 20 h 55.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MARIE GRATTON, il est résolu de lever la séance à 20 h 55.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

